

Commission Fédérale des officiels

INFORMATIONS AUX CDO

Réunion 8 novembre 2023



FFBB

1. La formation Arbitre Départemental (EAD)

The background is a solid red color. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the page, creating a sense of motion and design. One line starts from the bottom left and curves towards the top right. Another line starts from the bottom right and curves towards the top left. A third line starts from the bottom right and curves towards the top right, overlapping the other lines.

Enregistrement des stagiaires sur FBI

- Enregistrement annuel obligatoire des stagiaires Départementaux avec une date de début en 2023-2024 sur FBI pour prise en compte pour le pacte
- Les redoublants (échec en 22-23) seront pris en compte s'ils sont à nouveau candidats pour 23-24. Il faudra fermer leur fonction de l'an dernier et en ouvrir une nouvelle si nécessaire après le 01/07/2023.
- Le CD doit enregistrer sur FBI :
 - Les Candidats formés par le CD
 - Les Candidats formés par les Ecoles d'Arbitrage

Enregistrement sur la plateforme e-Learning

- Enregistrement sur e-learning par les stagiaires sur la session du Comité créée **par le CTO à la demande du Comité**
 - Commande des Livrets EAD : doit correspondre aux inscrits sur FBI
-

Enregistrement sur la plateforme e-Learning des stagiaires

- Enregistrement sur e-learning par les stagiaires sur la session du Comité créée **par le CTO à la demande du Comité**
 - Stagiaire EAD doit avoir validé l'e-Learning arbitre club **+** EAD
 - Assistance technique: assistancesportef@ffbb.com
-

Age des stagiaires

- EAD : 15 ans dans la saison (avant le 30 juin)
- Age pour être désigné : 15 ans dans la saison (avant le 30 juin)

Moins de 15 ans

- Arbitre Club obligatoirement
- Non pris en compte pour le Pacte 23-24

La formation

- Stage
- Camps
- Plusieurs journées
- Des soirées

Livrets des stagiaires EAD

- Remplir le formulaire : <https://forms.office.com/e/Ysb8ng8Jp3>
 - Envoyés par la FFBB: la commande des Livrets EAD doit correspondre aux inscrits sur FBI
-

Infos prises en compte Pacte Officiels #TousEngagés

Dates Limite à respecter

- Désignation préconisée avec un tuteur sur 1 match (au moins) avant l'examen
- Date limite pour passer l'examen : 15 juin 2024
- Date limite d'Enregistrement des diplômes : 15 juin 2024
- Date limite d'Enregistrement des attestations d'assiduité : 15 juin 2024
- Date limite de communication des Clubs sans équipe engagée : 15 juin 2024

Nouveautés 2023

- Les arbitres reprenant leur activité au niveau départemental minimum après un arrêt de moins de 5 ans comptent dans le Pacte sont à signaler à la CFO
- Signalement à faire à tousengages@ffbb.com


Sont dispensés de tout engagement pour le pacte sur demande du Comité

- Les clubs sans aucune équipe engagée en championnat, ni jeunes, ni seniors (les plateaux ne comptent pas comme championnat)
 - le CD doit en donner la liste à tousengages@ffbb.com

Sont dispensés automatiquement de tout engagement pour le pacte

- Les nouveaux clubs affiliés (pas de licenciés au 31 mars de la saison précédente)
 - Les Ententes et CTC (chaque club doit respecter ses propres engagements)
 - Les clubs Hors Association (ex : les Comités)
 - Les clubs Ultra Marins
 - Les clubs 3x3
 - Les clubs Basket Fauteuil
-

2. Point Etape du Pacte **#TousEngagés**

The image features a solid red background. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a sense of movement and depth. The text is positioned in the upper left quadrant.

Bilan 2022-2023

1270 clubs en règle

1228 amendables

804 < au seuil de 80 licenciés

Sur 3302 clubs soumis au pacte :

- 804 clubs avec moins de 80 licenciés : (1 candidat sur 2 saisons) :
14 % ont validé 1 candidat (84% devront respecter l'engagement en 23-24)
- 2.253 clubs de 80 à 300 licenciés (1 candidat chaque saison) : 51% en règle
- 245 clubs de plus de 300 licenciés (2 candidats chaque saison) : 49% en règle

Evolution des résultats après la première année du pacte (enregistrements sur FBI)

- + 86 % de stagiaires enregistrés (3.521 en 2022-2023)
- +1.690 nouveaux arbitres départementaux en octobre 2023 (+63 % à date)

Evolution du nombre d'arbitres entre 14 septembre 2022 et 5 octobre 2023

	oct-23	sept-22	Evolution sur 1 an	% fem 2023	% fem 2022	diff %
0. CLUB	8014	7513	+7%	32%	35%	-3%
1. DEP-STG	1255	673	+86%	26%	27%	-1%
2. DEP	4360	2670	+63%	24%	23%	1%
3. REG	1644	1474	+12%	17%	17%	0%
4. CF	465	478	-3%	14%	12%	2%
5. HN	111	113	-2%	14%	11%	3%
Total général	15849	12921	+23%	27%	29%	-2%

#tousengagés

Taux de réussite des nouveaux candidats EAD

- 38 % de réussite examen
- 43 % d'attestation d'assiduité sans réussite à l'examen
- 19 % non assidu jusqu'à l'examen

Age type

- 11-14 ans : 20% de l'effectif, 10% d'entre eux ont validé le diplôme (**âge théoriquement interdit pour l'EAD**)
- 15-19 ans : 60% de l'effectif, 35% d'entre eux ont validé le diplôme Départemental (EAD)
- 20-60 ans : 20% de l'effectif; 45% d'entre eux ont validé le diplôme Départemental (EAD)

Féminisation

- 24% des nouveaux diplômés EAD

Infos prises en compte Pacte Officiels #TousEngagés

Usage des pénalités

	Part pour les comités (60%) (150€ ou 300 € par pénalité)	Part pour les Ligues Régionales (20%) (50€ ou 100 € par pénalité)	Part pour la FFBB (20%) (50€ ou 100 € par pénalité)
Structures	194 550 €	64 850 €	64 850 €
Total général	324 250 €		

- Les pénalités reversées aux CD et aux Ligues doivent être exclusivement utilisées pour le développement de l'arbitrage

Fonds de Formation de l'arbitrage payés lors des engagements

- Les 10€ (équipes jeunes) et 15€ (équipes seniors) perçus à l'engagement des équipes en championnat doivent être intégralement reversé au profit de la formation d'arbitres (actions nouvelles de formation)

Rappel des principaux engagements 23/24


- **Clubs** : inscrire au moins un licencié en formation (selon le nb de licenciés en N-1) OU faire reprendre un arbitre ayant arrêté il y a moins de 5 ans
- **Comités** : Organisation des formations, conventionnement des écoles d'arbitrage, enregistrement des stagiaires, désignation tutorée d'avant examen, organisation des examens, valorisation des réussites, tutorat
- **CD / LR / FFBB** : utilisation du fonds de développement – facturation du fonds de formation à l'engagement des équipes
- **Arbitres** : répondre à 1 ou 2 sollicitations annuelle de la part des CD et LR pour contribuer à la formation des niveaux inférieurs
- **FFBB** : alerte automatique aux arbitres, aux CD et LR, quand un arbitre a officié le nb de matches requis pour postuler à l'EAD ou à l'EAR



3. ACTUS

Dernières notes parues

Actus

- Note « Consignes sur retard de rencontres »
 - Note « Interprétations Officielles Juin 2023 »
 - Note « Fermetures des Fonctions d'Arbitres »
 - Note « Règles Jeunes jusqu'à U15 »
 - Note « Gestion des Fautes Techniques de Banc »
 - Note « Gestion des Stagiaires EAD + commandes de Livrets EAD »
 - Note « Guide de l'arbitrage des Journées Nationales de l'Arbitrage »
- 

Stage CTO – CTA

100% des CTO et 30% des CTA ont été formés aux nouvelles méthodes pédagogiques souhaitées par la FFBB

- Ils sont en charge d'organiser des stages de formateurs d'arbitres dans leur Comité et Ligues respectifs
- Pour participer à un stage ...

Un nouveau Stage « Comment former des formateurs d'Officiels »

- Stage réservé aux CTA salariés des Ligues et Comités
- 30 janvier – 1^{er} février 2024 (lieu à préciser)

**Questions
Diverses**

The background features a horizontal color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the gradient. One line starts at the top center and curves downwards and to the right. The other line starts at the top right and curves downwards and to the left, intersecting the first line.

Merci



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com

